

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240215-2024\_05-DE  
Reçu le 15/02/2024

SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024  
À 18h

Délibération 2024 / 05  
(5<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 22

Date de l'envoi et de la  
publication de la  
convocation :  
06/02/2024

Date de publication  
des délibérations de la  
séance :  
16/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 14 février à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : MAIGNE Solange (donne pouvoir à PUECH Roland), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel).

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène.

**OBJET : TARIFS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES AU CINEMA MUNICIPAL « L'ATELIER ».**

Dans un objectif de diversification des formules proposées aux usagers, et notamment dans le cadre de la prochaine édition du Festival de Cinéma de la Ville, l'ajout de deux tarifs permettant la possibilité d'associer la vente d'un repas avec le prix d'une séance de cinéma s'avère aujourd'hui nécessaire.

Le prix de la place de cinéma doit être dissocié du prix du repas pris sur place afin que la part due au Centre National du Cinéma (CNC) ou à l'exploitant du film soit uniquement prélevée sur la vente de la place de cinéma. Ce nouveau tarif pourrait être dénommé « ciné-repas ».

Lors d'éventuelles manifestations, la vente de repas pourra être ajoutée au prix d'une place de cinéma. Ceux-ci seront pris sur place et auront lieu avant ou après la diffusion d'un film.

Enfin, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Festival de Cinéma de Gramat, ces repas seront confectionnés par l'équipe du restaurant scolaire et feront obligatoirement l'objet d'une réservation au préalable.

Considérant la délibération n° 2023/104 adoptée en Conseil Municipal le 13 décembre 2023 fixant les différents tarifs du Cinéma Municipal « L'Atelier » ;

**AR Prefecture**

046-214601288-20240215-2024\_05-DE  
Reçu le 15/02/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les deux tarifs complémentaires « ciné-repas » suivants applicables dès la publication de la présente délibération, à savoir le 16 février 2024.

<b>CINEMA</b>	
Ciné-repas (- 15 ans)	5,00 €
Ciné-repas (+ 15 ans)	5,50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



BACH Hélène.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.